

# Séance No 2 du Conseil général

du mercredi 14.06.2006, de 19:30 à 22:25,  
dans la salle de gymnastique de St-Romain

---

## Présents :

**Président** Marco AYMON

**Secrétaire** Rita BONVIN

**Présents** Béatrice AYMON, Christophe AYMON, Sophie BETRISEY, Serge BLANC, Patrice CHABBEY, Patricia CONSTANTIN, Daniel COTTER, Clément CRETТАZ, François DARBELLAY, Frédéric FOURNIER, James GAILLARD, Laurette GAUDIN, Alain GOLLUT, Benoît JOLLIEN, Nicole JOLLIEN, Bertrand MOOS, Bernard MORARD, Gino MORARD, Suzie PARADIS ZUFFEREY, Didier PLASCHY, Jean-Pierre RIAND, Hervé SCHILD, Richard TRAVELLETTI, Marilyn THURRE, Bertrand VIANIN.

**Excusés** Alexandre BLANC, Gabrielle BOLLE, Gilles CHABBEY, Serge AYMON.

**Conseil municipal** Georgy BETRISEY, Jacques BLANC, Luc BETRISEY, Nicole BONVIN, Philippe JUILLARD, Dominique SAVIOZ, Thierry FOLLONIER.

## DEBATS

**2**                    **100.02**                    **Conseil général**

Mot de bienvenue et ouverture de la séance par Marco AYMON, Président du Conseil général.

Mot de bienvenue et salutations d'usage par Georgy BETRISEY, Président de commune.

### 1. Liste des présences

Ont signé la liste des présences 27 conseillers généraux, le quorum est atteint.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

La convocation est parvenue aux conseillers généraux dans le délai légal et contenait les pièces nécessaires à l'étude des points à l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Contrôle des présences.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du PV de la séance plénière du 20.04.2005.
4. Approbation des crédits complémentaires.
5. Approbation des Comptes 2005.
6. Présentation du plan financier 2006 – 2009.
7. Modifications partielles du Plan d'affectation des zones et du Règlement communal des constructions et des zones :
  - a) Zone de constructions et d'installations publiques de Signèse.
  - b) Zone à aménager LE à Luc Est.
  - c) Zone d'affectation différée A11 à Anzère.
  - d) Zone de dépôt et de recyclage des déchets verts aux Crêtes – Pro-de-Savio.
8. Réponse au postulat P-25.05.2005-05 Pré des Soeurs.
9. Divers.

Didier PLASCHY ayant déposé, conformément à l'art. 32 RCG, une résolution intitulée « Anzère / Développement touristique » et cette résolution ayant été jugée recevable par le Bureau, le Président propose, sous réserve de l'accord de l'exécutif, de rajouter en point 9 Résolution R-01.06.2006-02 Anzère / Développement touristique.

Le Président de commune accepte la modification.

### **Vote**

**La modification de l'ordre du jour est acceptée par 25 voix favorables et 1 abstention.**

Jean-Pierre RIAND, Bernard MORARD et Patricia CONSTANTIN annoncent une intervention dans les « Divers ».

## **3. Approbation du PV de la séance plénière du 20.04.2006**

Le PV est accepté sans remarque.

## **4. Approbation des crédits complémentaires**

Le Président : Conformément à la loi sur les communes art. 4 et 5 et à l'art. 7 RCG, nous aurions pu englober ce point dans les Comptes, car l'acceptation des Comptes implique automatiquement l'acceptation des crédits complémentaires. Toutefois, pour plus de clarté, le Bureau a décidé de traiter ce point séparément.

Remerciements de Bernard MORARD, Président de la commission de gestion à l'exécutif, à l'administration communale et à la commission pour le travail accompli.

Rapport de la commission de gestion (jusqu'au point 3) par le rapporteur Benoît JOLLIEN.

Les Chefs de groupe, Nicole JOLLIEN pour le groupe EC, Didier PLASCHY pour le groupe PS et Richard TRAVELLETTI pour le groupe PDC, en remplacement d'Alexandre BLANC, acceptent l'entrée en matière.

Le Président précise que, si les objets ne sont pas combattus, ils seront votés en une fois à la fin ; si les objets sont combattus, chaque position sera soumise au vote.

Aucune intervention sur les entrées en matière.

Aucune intervention sur les différents postes de crédits complémentaires.

Ouverture de la discussion finale

Patrice CHABBEY annonce qu'il refusera ces crédits complémentaires par principe car il estime ces dépenses illégales, selon les compétences du CG. Il fait remarquer que cela ne sert à rien que le CG vote le budget in globo en décembre si, quelques mois plus tard, le CC peut engager des dépenses supplémentaires sans l'accord du CG.

Le Président de commune répond que des engagements prépondérants et rapides doivent pouvoir être effectués, en fonction de l'évolution de situations qui sont suivies par le CC avec compétence et sérieux.

#### **Vote**

**Les crédits complémentaires tels que présentés par la municipalité sont acceptés par 25 voix favorables, 1 avis contraire et aucune abstention.**

### **5. Approbation du rapport de contrôle et des Comptes 2005**

Le Président présente l'ordre des débats.

Suite du rapport de la commission de gestion par le rapporteur Benoît JOLLIEN.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Aucune intervention sur les entrées en matière.

Le Président propose de traiter les Comptes chapitre par chapitre.

Aucun avis contraire, aucune autre proposition.

#### **Comptes de fonctionnement**

Aucune intervention aux chapitres 01, 02, 03, 04, 05, 06 et 07.

Aucune proposition ou décision au chapitre 08. Une présentation visuelle de Jacques BLANC, en réponse à une question, est limitée par le Président, celui-ci estimant que la réponse à donner ne nécessite pas une séance complète d'aménagement du territoire.

Aucune intervention aux chapitres 09, 10, 11, 12, 13, 15 (pas de chapitre 14).

## **Comptes d'investissements**

Aucune intervention aux chapitres 01, 02, 03.

Au point 04.509.00, Patrice CHABBEY propose que la municipalité soutienne financièrement les personnes qui font des travaux concernant la commune (mémoires, travaux de diplôme) et éventuellement les réunissent périodiquement.

Georgy BETRISEY précise que le CC n'a pas toujours connaissance des travaux en cours ; il n'a jamais refusé une aide, et le Président de la commission Culture et sport est attentif aux personnes qui s'engagent dans l'intérêt communal.

Aucune intervention aux chapitres 06, 07, 08, 09, 11, 12, 13 (pas de chapitre 05 et 10).

## **Bilan**

Aucune intervention.

Georgy BETRISEY remercie la commission des finances, l'administration communale et la commission de gestion pour le travail effectué et prend note des remarques effectuées.

Aucune intervention dans la discussion finale.

## **Vote**

**Le rapport de contrôle et les Comptes 2005 sont acceptés à l'unanimité (26 voix favorables).**

## **6. Présentation du plan financier**

Le Président : Conformément à l'art. 79 LCo, la municipalité a l'obligation de porter à la connaissance du CG la planification financière. Celle-ci est établie pour une durée de 4 ans et n'est pas soumise à votation. Il n'y a donc pas d'entrée en matière, la parole est donnée à la municipalité.

Présentation du plan financier par Luc BETRISEY.

Ouverture du débat au sein du CG.

Bernard MORARD, au nom de la commission de gestion, explique que la commission a jugé opportun d'examiner ce plan financier bien que ce plan ne soit pas soumis à approbation. Il relève le bien-fondé de l'intégration du projet d'investissement propre au Hameau d'Anzère dans le plan financier ; toutefois, en l'état actuel du dossier, la municipalité et la commission n'ont pas tous les éléments nécessaires à une appréciation judicieuse de ce projet. Il constate que la participation à Télé Anzère ne figure plus au plan quadriennal. La commission suppose ainsi que le CC estime que cette société ne fera pas appel aux actionnaires pour assurer ses investissements prochains.

Les initiateurs du projet Hameau d'Anzère souhaitant un engagement important de la collectivité, il sera indispensable, au moment opportun, de disposer de tous les éléments nécessaires à une prise de décision objective. Pour ce faire, la commission de gestion demande au Bureau d'examiner l'opportunité de nommer une commission pour suivre l'évolution de ce dossier.

Rita BONVIN précise qu'en séance du Bureau du 1<sup>er</sup> juin 2006, celui-ci a décidé de ne pas nommer de commission ad hoc pour l'instant, mais va formellement demander au CC de faire parvenir régulièrement au Bureau, qui transmettra aux Présidents des commissions permanentes, les informations sur l'avancée du dossier.

Patricia CONSTANTIN, pour le groupe PS, s'étonne que les crédits concernant l'agrandissement de la place d'accueil pour enfants ne soient prévus que dès 2009, alors que les locaux actuels sont insuffisants et que les subventions fédérales sont maintenues.

Luc BETRISEY : Le CC en prend note et restera attentif à l'évolution des subventions dans ce domaine.

Hervé SCHILD, en son nom, fait un bref historique de la rénovation de l'ancien CO et se demande si la sécurité sera garantie jusqu'à ce que les travaux soient enfin entrepris, en 2009.

Georgy BETRISEY indique qu'il n'y a pas d'urgence actuellement ; mandat a été donné à un bureau pour une étude de faisabilité et pour l'attribution de lots de travaux qui seront étalés dans le temps ; une intervention plus rapide pourrait être prévue si l'urgence se fait sentir.

## **7. Modifications partielles du Plan d'affectation des zones et du Règlement communal des constructions et des zones**

En préambule, le Président rappelle la responsabilité et les compétences des commissions qui traitent les dossiers, parfois volumineux, remis par le CC, et la nécessité de le faire dans des délais courts, avec l'ambition de se prononcer en toute connaissance de cause.

Le Président : Vous avez pu constater que le dossier des zones A7 et A10 à Anzère a été retiré de l'ordre du jour ; en effet, une opposition a été déposée et celle-ci n'a pas pu être traitée dans les délais. Le Président indique l'ordre des débats, il n'y aura qu'une entrée en matière pour les 4 zones, le rapport sera transmis également pour les 4 zones, par contre il y aura un vote par zone.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Alain GOLLUT, Président de la commission de l'énergie, de l'environnement, de l'édilité et de l'urbanisme explique la démarche de la commission et le complément au rapport transmis aux membres du CG.

Christophe AYMON, rapporteur de la commission, présente le rapport et son complément concernant le point d.

Aucune intervention sur le rapport.

### **a) Zone de constructions et d'installations publiques à Signèse**

Sur demande de Christophe AYMON, Jacques BLANC présente la zone sur l'écran.

Aucune intervention dans la discussion finale.

#### **Vote**

**La modification de la zone de constructions et d'installations publiques à Signèse est adoptée à l'unanimité (26 voix favorables).**

## **b) Zone à aménager LE à Luc Est**

Présentation idem.

Aucune intervention dans la discussion finale.

### **Vote**

**La modification de la zone à aménager LE à Luc Est est adoptée à l'unanimité (26 voix favorables).**

## **c) Zone d'affectation différée A11 à Anzère**

Présentation idem.

Sophie BETRISEY, au nom du groupe PDC, demande pourquoi débloquer cette zone d'affectation différée alors que la zone adjacente, homologuée, est encore vierge de toute construction.

Jacques BLANC répond que la disponibilité des terrains à Anzère n'est plus très grande et qu'il faut anticiper les besoins.

Patrice CHABBEY, après des remarques sur le développement touristique, les résidences secondaires, les lits chauds/froids, l'aspect légal (règle dispositive) et des exemples d'autres régions, demande le report de cette décision et la nomination d'une commission pour étude du dossier de la construction des résidences secondaires et des lits chauds. Selon lui, il s'agit d'une décision importante qui engage notre futur ; il demande de classer cette zone A11 dans une zone de lits chauds, à créer, ce qui permettrait la mise à disposition de ces terrains pour des groupes.

Jacques BLANC indique que la municipalité attend l'avis de droit du canton sollicité au sujet de l'application du règlement communal des constructions dans la zone d'hôtel et d'habitat collectif. Il informe le CG des mesures prises en vue de la suppression de la Lex KOLLER et donne encore plusieurs explications sur cette zone.

Patrice CHABBEY maintient son opposition.

Alain GOLLUT : Patrice CHABBEY met le doigt sur un problème important, le manque de zones réservées à de véritables logements de groupe, qui sont un moyen d'avoir des lits chauds. Ce n'est pas l'affectation des zones qui va régler la situation des lits chauds/froids, mais plutôt le règlement communal en créant des obligations.

### **Vote**

**La modification de la Zone d'affectation différée A11 à Anzère est adoptée par 21 voix favorables, 3 avis contraires et 2 abstentions.**

Après ces 2 heures de séance, le Président propose une pause de 5 minutes, acceptée par le CG.

## **d) Zone de dépôt et de recyclage des déchets verts aux Crêtes – Pro-de-Savio**

Présentation idem.

Didier PLASCHY, au nom du groupe PS estime l'emplacement choisi peu adéquat, de plus sans étude d'impact effectuée sur les nuisances des bruits et des odeurs.

Jacques BLANC récapitule brièvement le dossier et explique que la commission a partagé les mêmes soucis au sujet de l'écologie, des nuisances et de l'intégration. Les précautions ont d'ailleurs été inscrites soit dans le cahier des charges, soit dans le règlement de la zone. Le triage forestier étant le maître d'œuvre, il doit respecter la procédure, en collaboration avec la commune.

#### **Vote**

**La modification de la Zone de dépôt et de recyclage des déchets verts aux Crêtes – Pro-de-Savio est adoptée par 19 voix favorables, 2 avis contraires et 3 abstentions.**

### **8. Réponse au postulat P-25.05.2005-05 Pré des Soeurs**

Le Président : En séance du Conseil général du 16.06.2005, Frédéric FOURNIER, au nom du groupe PDC, a déposé un postulat intitulé « Pré des Sœurs ». Conformément au RCG, le CC nous a transmis son rapport dans les délais impartis.

Georgy BETRISEY, en l'absence de Serge AYMON, présente le rapport de la municipalité.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Frédéric FOURNIER remercie le groupe de travail et le CC pour la lucidité et la sagesse des réflexions ; il recommande l'acceptation de cette réponse.

Didier PLASCHY, au nom du groupe PS, propose de refuser cette réponse et invite la municipalité à revenir dans un avenir proche avec un projet qui corresponde aux attentes des citoyens.

Pour Patrice CHABBEY, les attentes des citoyens sont claires dans ce projet avec 5 jours d'occupation par année, et les investissements seraient disproportionnés.

Didier PLASCHY estime que, si une halle est construite, cela augmenterait la demande. Il se demande quelle est l'indépendance de la municipalité dans ce dossier avec 5 membres de l'exécutif comme membres d'un groupe de réflexion qui comptait 6 personnes.

Georgy BETRISEY explique qu'il y a eu des divergences dans la commission, mais que, après une analyse approfondie des coûts du parking et de la salle avec son équipement, projets auxquels il était tout d'abord personnellement favorable, la commission a dû se rendre à l'évidence que non seulement l'investissement financier mais surtout les coûts de maintenance étaient trop élevés. Il relève également que le M. Stéphane BLANC, Président de l'Union des Sociétés d'Ayent et membre de la commission, n'a pas jugé nécessaire d'avoir une halle pour les concerts, la salle existante, bien que peu pratique, répondant aux besoins sur le plan acoustique.

Daniel COTTER pense qu'au moins un couvert aurait pu être prévu et se demande si, avec l'évolution actuelle du trafic automobile, nous ne risquons pas de regretter de ne pas avoir de parking.

#### **Vote**

**La réponse de la municipalité au postulat P-25.05.2005-05 Pré des Sœurs est acceptée par 19 voix favorables, 4 avis contraires et 2 abstentions.**

## **9. Résolution R-01.06.2006.02 Anzère / Développement touristique**

En préambule, le Président demande aux CG de remettre avant la fin de la séance leur bulletin d'inscription pour la sortie annuelle du CG qui se déroulera aux Sybelles.

Le Président : En date du 01.06.2006, Didier PLASCHY a déposé au Bureau une résolution intitulée « Anzère / Développement touristique » ; celui-ci l'a jugée recevable.

Didier PLASCHY présente la résolution déposée au nom du groupe PS. Il précise que l'acceptation de celle-ci ne signifie pas que ce dossier, entraînant des dépenses considérables pour la commune, ne sera pas suivi avec attention.

Georgy BETRISEY exprime le soutien de principe du CC au projet MAULIN et expose la réponse favorable officielle donnée au groupe de pilotage, soit la mise à disposition (à négocier) des terrains pour le parking et la participation financière des 50% du coût estimatif de CHF 12 millions prévus pour ce parking.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Clément CRETZAZ, pour le groupe EC, demande d'être plus explicite au sujet du 2<sup>ème</sup> paragraphe de la résolution.

Didier PLASCHY imagine par exemple mettre à disposition du groupe des personnes compétentes comme le technicien communal, mais en aucun cas ne souhaite « régenter » le CC.

Patrice CHABBEY est favorable sur le principe, malgré quelques points qui posent question (places de parc, si faillite, etc.). Il souhaite que le CC n'attende pas le dernier moment, soit le mois de décembre, pour transmettre les informations. Il aurait également souhaité une commission ad hoc au sein du CG.

Georgy BETRISEY dit que ce n'est qu'un accord de principe, rien n'est encore finalisé.

Le Président du CG précise qu'une commission ad hoc peut être nommée selon les besoins en tout temps par le Bureau.

Rita BONVIN explique que la motivation principale du Bureau pour ne pas nommer de suite une commission ad hoc a été que les informations parviennent à tout le CG, soit dans les groupes par l'intermédiaire du Bureau, soit dans les commissions par l'intermédiaire des présidents de commissions. Ainsi, au moment de la prise de décision et de la nomination d'une commission ad hoc, les informations auront déjà été transmises.

Georgy BETRISEY confirme qu'une commission ad hoc de l'exécutif sera créée.

### **Vote**

**La résolution R-01.06.2006-02 Anzère / Développement touristique est acceptée à l'unanimité (26 voix favorables).**



## **10. Divers**

Jean-Pierre RIAND : Question au nom du groupe PDC : La municipalité envisage-t-elle une amélioration de l'aspect paysagé du dépôt de Christian JEAN à l'entrée ouest de la commune ?

Nicole BONVIN : Cette décharge se trouve en dans un lieu prévu comme zone « Décharge ». Contact a été pris avec M. JEAN et la commission y travaille. La commission de l'environnement a mis cette année l'accent sur les entreprises d'Ayent, d'autres entreprises ayant également des améliorations à apporter.

Bernard MORARD ; le Lunabus est-il déjà en fonction, dans le cas contraire quelle est la date prévue et de quelle manière la population sera-t-elle informée des horaires ?

Georgy BETRISEY : La date prévue du 4 mai a été repoussée à la mi-août, à la suite de quelques problèmes de coordination entre Sion et Sierre. La publicité se fera par les journaux locaux.

Avant de clore la séance, le Président informe que, en fonction du plus grand nombre d'inscriptions, les dates retenues pour la sortie annuelle du CG aux Sybelles sont les suivantes :

**26 et 27 août 2006.**

Clôture de la séance et salutations d'usage par le Président du Conseil général et le Président de la commune, invitation à la Fête-Dieu du 15 juin.

LE CONSEIL GENERAL DE LA  
COMMUNE D'AYENT

**Le Président**  
**Aymon Marc**

**La Secrétaire**  
**Bonvin Rita**